

Ne restez pas seul.e.s, rejoignez le Snes-FSU !

## Pourquoi adhérer ?

- Comme tous les personnels, les AED ont le droit d'adhérer à un syndicat, de faire grève, de participer aux stages de formation syndicale (12 journées par an).
- L'adhésion à un syndicat est un acte personnel, votre employeur n'a pas à en être informé sauf si vous faites le choix de le communiquer.
- Adhérer à un syndicat ne peut pas être un frein à votre renouvellement, ni avoir de conséquences négatives sur vos conditions de travail et emploi du temps. Au contraire, c'est la garantie que vos droits sont respectés !

Le Snes-FSU agit et défend aussi les personnels grâce aux moyens matériels (les adhésions assurent plus de 95% de nos ressources) : sans adhérent.e.s, sans cotisations, l'outil collectif ne peut exister ! Le syndicat existe par la participation et l'action des syndiqué.e.s. Il ne peut agir que parce que les syndiqué.e.s le font exister au quotidien !

## Comment adhérer ?

Cotisation : 25€ (soit 8.5€ après déduction du crédit d'impôt de 66% dont vous bénéficiez que vous soyez imposable ou non)

- **dans votre établissement** en contactant le trésorier ou le S1 (secrétaire de la section Snes-FSU) de votre établissement,
- **en ligne** : sur le site du Snes-FSU de Lille.

Retrouvez le bulletin d'adhésion



Que faire en cas de non renouvellement ?

Contactez le Snes-FSU !

## Les permanences

APPELEZ LA PERMANENCE du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30

Pour des demandes spécifiques à la catégorie : permanence spéciale AED vendredi après-midi.

### Permanence *Violences sexistes et sexuelles au travail*

**Pas une violence sexiste ou sexuelle sur mon lieu de travail !**

Depuis deux ans, la section académique du Snes-FSU a mis en place une permanence exclusivement dédiée aux violences sexistes et sexuelles au travail. Cette permanence est animée par des militantes spécialement formées à ces questions et est assurée deux demi-journées par semaine : le mercredi et le vendredi après-midi.

Pour nous contacter et/ou prendre rendez-vous tout au long de l'année : [vss@lille.snes.edu](mailto:vss@lille.snes.edu)

### Le Snes de Lille sur les réseaux sociaux Section académique du SNES-FSU

209 rue Nationale - 59000 Lille

► Tél : 03 20 06 77 41 ► Mail : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)



[lille.snes.edu](http://lille.snes.edu)



[facebook.com/snesdelille](https://facebook.com/snesdelille)



[twitter.com/snesdelille](https://twitter.com/snesdelille)



Publication du Syndicat National des Enseignements de Second Degré (SNES) - Section académique de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille. Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax. : 03 20 06 77 49 - [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) - site internet : [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu) - Direction de la publication : Jean-François Carémel - Agence Good Mood, Villeneuve d'Ascq, Imprimerie Blas-Desmoutiez, Lille - CPPAP N°0521 S 05524 - Dépôt légal n°651 - Prix : 0,76€ - Abonnement : 5€ 33



209 rue Nationale à Lille, tél : 03 20 06 77 41  
courriel : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)  
site : <https://lille.snes.edu/>



S3 Lille, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré  
Lettre d'info du secteur AED - Septembre 2023

ISSN : 2426-556X

## L'édito

Plus que jamais, le Snes-FSU au côté des AED !

Est-il besoin de rappeler l'importance des AED pour le service public d'Éducation ? Premiers personnels au contact des élèves, elles et ils sont à chaque crise placés en première ligne au sein de nos établissements scolaires du second degré. Comment pourraient fonctionner les collèges, les lycées, les LP et les internats, sans ces personnels qui ne cessent d'être précarisés ?



Preuve de leur importance, à chaque fois que la mobilisation des AED fut massive, des établissements scolaires furent contraints de fermer, faute de personnels capables d'assurer les conditions d'accueil et de sécurité des élèves. Pourtant, ces six dernières années les réponses apportées à cette catégorie par le ministère ne furent jamais à la hauteur des enjeux et de la nécessaire reconnaissance des personnels. Le ministère a d'ailleurs oublié volontairement la question salariale des AED dans le cadre des négociations salariales et de revaloriser la rémunération de ces personnels face à une inflation sans précédent.

Quel mépris pour les personnels qui subissent bien souvent des temps partiels non choisis, et dont les conditions d'emploi et de travail ne cessent de se dégrader aux dépens de leur vie

personnelle, de leur poursuite d'études ou de formation, quand ce n'est pas de leur santé !

Le Snes-FSU, en tant que syndicat majoritaire, a toujours été aux côtés des AED pour défendre leurs conditions de travail et exiger de réelles mesures pour la reconnaissance et le respect de la catégorie. Si la question des salaires et des pensions est cruciale dans ce contexte, il s'agit avant tout et surtout d'une question de justice sociale et de dignité pour les personnels.

Sortir les AED de la précarité relève de l'urgence, et pour cela, le Snes-FSU est et sera plus que jamais à leurs côtés pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux !

■ Maeva Bismuth

